

Y a-t-il une limitation de durée pour exercer en tant qu'auto-entrepreneur ? Pendant combien de temps peut-on rester en micro-entreprise ?

Pour rappel, le régime de l'auto-entrepreneur a fusionné avec le régime de la micro-entreprise le 1er janvier 2016. Le nouveau régime s'appelle « [micro-entreprise](#) ».

Beaucoup d'auto-entrepreneurs se demandent s'il y a une durée limite pour exercer en micro-entreprise. La réponse dans cet article.

Pas de limitation de durée en auto-entreprise / micro-entreprise.

Contrairement à une idée reçue, **il n'y a pas de limite de temps pour exercer en tant qu'auto-entrepreneur ou micro-entrepreneur**, tant que les plafonds de chiffre d'affaires ne sont pas dépassés ([cliquez ici pour en savoir plus sur les plafonds de chiffre d'affaires](#)).

Toutefois, la durée maximum d'activité **sans chiffre d'affaires** est fixée à **24 mois** : ce qui signifie que vous recevrez automatiquement une lettre de radiation si vous déclarez un chiffre d'affaires nul pendant 24 mois consécutifs.

Transformer son auto-entreprise.

S'il est possible d'exercer en auto-entreprise sans limitation de temps, la plupart des auto-entrepreneurs sont confrontés à un **changement de statut** quelques mois ou années après la création.

Les raisons peuvent être multiples : développement de l'activité, arrivée d'[associés](#), dépassement des [seuils de chiffre d'affaires](#), besoin d'emprunter, besoin de récupérer la [TVA](#), besoin de gagner en crédibilité...

Pour en savoir plus, consultez nos articles :

- [Transformer son auto-entreprise en EI, EIRL, EURL, SARL ou SAS](#)
- [Peut-on arrêter une auto-entreprise et redevenir auto-entrepreneur ?](#)
- [Peut-on créer plusieurs auto-entreprises ? \(ou entreprises individuelles\)](#)
- [Peut-on bénéficier deux fois de l'ACCRE en auto-entreprise ?](#)

Des fichiers Excel pour gérer votre auto-entreprise (gratuit).

WikiCréa a mis au point des outils Excel gratuits pour gérer votre micro-entreprise :

- un modèle de **plan financier**, indispensable pour obtenir des financements : [cliquez ici](#),
- un **facturier** permettant d'établir devis et factures : [cliquez ici](#),
- un **livre de recettes**, **obligatoire pour les auto-entrepreneurs** : [cliquez ici](#),
- un **modèle de suivi de trésorerie** : [cliquez ici](#).